



Xxxx banque à t-elle le droit de m'imposer un moyen de paiement ?

Par **Hennequin Sophie**, le **20/09/2018** à **12:54**

Bonjour,

En février 2018, j'ai souscrit un crédit renouvelable chez Oxxxx banque de 8.000 € à rembourser sur 60 mois pour aider mon fils endetté.

Je souhaite régler(scrupuleusement) mes mensualités (157,13 €)par chèque et non par prélèvement. Oney banque a-t-elle le droit de s'y opposer ? Un organisme prêteur a t-il le droit de m'imposer un moyen de paiement ?

Je vous remercie de me conseiller.
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **20/09/2018** à **14:28**

Bonjour,

je serais tenté de vous répondre que, comme les commerçants, ils ne sont pas obliges d'accepter les réglemets par chèque. Ils n'ont pas forcément le personnel nécessaire pour traiter cette façon de faire ? Et un chèque peut être en bois ?

Par **miyako**, le **20/09/2018** à **20:37**

Bonsoir,

Xxxx Banque est la banque des magasins xxxxx

Cela dépend des termes du contrat de prêt.

Si il est écrit par prélèvement automatique tous lesdu mois .

Vous devez respecter le contrat.

En plus cela évite des frais d'envoi postaux.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Visiteur**, le **20/09/2018** à **21:57**

Bonjour,

Un crédit ne se rembourse que par prélèvement sur un compte.

Ce compte peut, lui, recevoir un dépôt de chèque.